

Sandrine Josso  
Députée de Loire Atlantique

# LA SANTE ENVIRONNEMENTALE CHEZ LES JEUNES

Mission confiée par Sarah El Haïry  
Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation  
nationale, de la Jeunesse et des Sports, chargée de la  
Jeunesse et de l'Engagement.



## Sommaire

- I. Développer les connaissances des enfants, adolescents et de la jeunesse en matière de santé environnementale via une démarche de promotion de la santé.
- II. Accompagner l'engagement des jeunes dans le domaine de la santé environnementale.
- III. Développer les compétences des professionnels de ces domaines et fédérer les structures auxquelles ils appartiennent autour d'un projet commun sur la santé environnementale.
- IV. Améliorer la prévention des risques liés aux facteurs environnementaux chez les jeunes.
- V. Engager une réflexion sur l'avenir et le développement de la fiscalité comportementale eu égard aux enjeux de santé environnementale.

I. Développer les connaissances des enfants, adolescents et de la jeunesse en matière de santé environnementale via une démarche de promotion de la santé.

Dans une société de consommation toujours plus productiviste, il est de prime abord apparu que la nécessité s'imposait de traiter des sujets qui touchent les tranches d'âge les plus jeunes, comme :

- la nature,
- l'alimentation,
- les animaux,
- les pesticides domestiques,
- le corps,
- la cosmétique,
- l'acné,
- la sexualité, les hormones ou la fertilité.

Aussi, la santé environnementale devrait être impérativement intégrée dans les programmes de l'Éducation nationale dès le primaire, mais aussi en collège et lycée, et enseignée dans les matières de sciences de la vie et de la terre, tout comme de manière transversale en sciences physiques et chimiques, ou encore en français, en l'intégrant notamment au programme des lectures.

Il est de même essentiel de faciliter la mise en place de sorties pédagogiques telles que la visite d'un site d'enfouissement, d'une usine d'incinération, ou d'une réserve naturelle, et d'augmenter significativement le temps alloué aux sciences de la vie et de la terre au collège et au lycée. Les enfants d'aujourd'hui doivent comprendre que leur santé est intimement liée à leur environnement pour devenir les adultes éclairés de demain : notre monde évolue à très grande vitesse, nous devons les préparer à vivre dans un écosystème qui sera

résolument plus hostile que celui dans lequel ils vivent actuellement. L'écologie, les conséquences du réchauffement climatique, la gestion des déchets, les effets des perturbateurs endocriniens, sont autant de sujets préoccupants qui doivent être présents dans l'enseignement de base. Et en conséquence, il est fondamental d'augmenter le crédit d'heures attribué aux matières qui peuvent développer cette thématique.

En 2020, l'association APBG (Association des Professeurs de Biologie et de Géologie) a proposé à ce sujet une modification des programmes (voir annexe) qui à l'époque n'a pas été retenue. Nous proposons de repartir de cette base mais de l'améliorer en y développant les concepts de santé environnementale.

Nous savons que la prise de conscience se prépare dès le plus jeune âge et que le rôle éducatif de l'école primaire est de la plus haute importance ; il apparaît donc indispensable d'intégrer l'objet de la santé environnementale aux 78h de cours de sciences expérimentales et de technologies annuelles.

En ce qui concerne la question des relais et de la communication sur les réseaux sociaux, il peut être envisagé la diffusion de spots publicitaires gouvernementaux abordant les sujets les plus urgents.

L'objectif est de prendre appui sur les écosystèmes dans lesquels évolue la jeunesse, pour développer leurs connaissances sur le sujet, en planifiant des interventions d'experts au collège, dans le cadre des cours de sciences de la vie et de la terre, et de traiter notamment de la prévention des maladies causées par les déficits écologiques, lors d'études appliquées intégrées au programme.

## II. Accompagner l'engagement des jeunes dans le domaine de la santé environnementale.

En l'espèce, il s'agit de mettre en œuvre concrètement les solutions déjà connues, entre autres dans les établissements scolaires, telles que :

- les contenants inertes et réutilisables en cuisine collective,
- faire le choix de détergents non polluants,
- augmenter la possibilité d'être en contact avec la nature,
- végétaliser les alentours des bâtiments,
- favoriser les mobilités douces au sein des villes pour les élèves,
- installer des capteurs de CO2 dans les classes.

Pour se faire, il y aura lieu de mettre en place des ateliers pratiques, afin de promouvoir et inclure l'écologie des écosystèmes dans toutes les matières, et de lier les expériences à l'apprentissage ; différents objectifs seront envisagés, tels que :

- réaliser un potager,
- étudier la photosynthèse,
- analyser la biodiversité des sols,
- analyser l'eau d'une rivière.

Il sera également utile d'organiser :

- des sorties pédagogiques mettant en exergue l'état réel de notre planète,
- des cycles de conférences animés par des professionnels experts dans leur domaine et de valoriser les initiatives des élèves et des enseignants au sein des établissements.

Le label E3D (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable), qui favorise l'émergence de projets éducatifs en s'appuyant sur différentes actions pédagogiques, basées notamment sur l'analyse et l'expérimentation de pratiques d'écologie

humaine, constitue déjà un premier pas vers l'amélioration du fonctionnement scolaire, sur le plan :

- des relations humaines et de la vie collective,
- de la restauration scolaire,
- des espaces verts,
- de la consommation d'énergie et d'eau,
- de la santé et du bien-être.

La création d'un rôle d'ambassadeur de la santé environnementale dans les collèges, en parallèle des postes de délégués de classe, pourrait être un vecteur de l'initiation à l'engagement et à la prise de conscience des plus jeunes. De même, le lancement d'appels à projets ministériels pour le développement des formations de l'enseignement supérieur sur ces sujets, ainsi que pour la favorisation des recherches, constituerait une force de frappe supplémentaire.

Plusieurs types d'accompagnement des jeunes peuvent être initiés, tels que l'instauration de réseaux de jeunes citoyens Santé Environnement, chargés de sensibiliser leurs pairs non engagés dans ce domaine, ou la participation au développement d'une vraie politique sur la santé environnementale pour tous. Cela peut se traduire par la mise en place dans chaque commune de conseils municipaux de jeunes (composés de collégiens, lycéens et étudiants), spécifiques à la santé environnementale. Ces conseils pourraient ainsi impulser et coordonner les projets développés dans les écoles et appréhender l'ensemble des propositions portées par le conseil municipal jeune en tenant compte de la dimension santé environnementale. L'action de ces conseils municipaux de jeunes s'inscrirait dans le cadre des orientations stratégiques du plan régional santé environnement de leur région.

### III. Développer les compétences des professionnels de ces domaines et fédérer les structures auxquelles ils appartiennent autour d'un projet commun sur la santé environnementale.

Il est primordial de former les enseignants de tous les cycles à ce qu'est réellement la santé environnementale, pour qu'ils puissent délivrer des messages justes, scientifiquement établis, qui ne soient pas liés à leurs connaissances individuelles, souvent biaisées par les médias, les sources d'information et les croyances personnelles. Ces formations seraient délivrées par différents experts : experts scientifiques, experts associatifs ou formateurs experts selon les sujets.

La communication demeure une préoccupation majeure : l'organisation de séminaires, conférences, formations, en sera le vecteur principal. Il serait également judicieux de faire de la santé environnementale la grande cause du prochain quinquennat, tout comme les violences faites aux femmes le sont actuellement.

Un préalable à cette démarche serait de réaliser un état des lieux des professionnels de la santé environnementale en identifiant leurs différents domaines de compétences. Par exemple, les professionnels titulaires d'un diplôme universitaire santé environnementale, les conseillers en environnement intérieur (CEI).

En parallèle, une veille sur les risques émergents doit garantir et compléter l'identification des compétences associées, nécessaires à la prévention de leur survenue.

Par ailleurs, sur le modèle des conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, la coordination des acteurs du territoire permettant une mutualisation des compétences est à encourager. En effet, leur mise en commun permet à chacun de se former et facilite le travail sur des projets transversaux, en lien avec les plans régionaux santé environnement.

#### IV. Améliorer la prévention des risques liés aux facteurs environnementaux chez les jeunes.

Il est fondamental d'améliorer chez les jeunes la prévention des risques liés aux facteurs environnementaux, via les cours de sciences, après avoir formé les enseignants ou en faisant intervenir des experts externes à l'équipe pédagogique. S'inspirer d'initiatives telles que les conférences du réseau éducation santé dans les lycées d'Ile de France, pour sensibiliser les élèves aux perturbateurs endocriniens, ou les conférences de l'association Cantine sans plastique France, axées sur l'importance des déchets produits par la restauration scolaire, ainsi que sur les effets des matériaux utilisés sur la santé des enfants et des enseignants, constituerait un atout incontestable.

Les jeux de plateau, jeux de rôles, l'analyse des produits du quotidien consommés par les lycéens eux-mêmes, réalisés lors d'ateliers pratiques, contribueraient à leur donner un esprit critique sur les choix opérés dans leur vie quotidienne.

En France, 3 enfants sur 4 respirent un air toxique, d'après les données communiquées par l'OMS en 2018. Aussi faut-il mettre en place des campagnes de prévention majeures en s'adressant aux jeunes, notamment sur les réseaux sociaux et via les influenceurs, en ciblant des actions concrètes comme :

- la réfection de l'habitat insalubre pour les jeunes et les étudiants,
- la renaturation des villes ou de zones d'activités,
- l'accompagnement psychologique et médical de l'éco-anxiété pour les jeunes qui en expriment le besoin,
- l'organisation de conférences autour de la qualité de l'air et de l'eau, des perturbateurs endocriniens.

Aujourd'hui 60 % des déterminants de santé relèvent de facteurs environnementaux, physiques, sociaux ou économiques.

Lancer une campagne nationale de communication à destination des jeunes, orientée vers leur mode de vie, pour leur faire prendre conscience des risques relatifs à leurs

comportements mais surtout des risques que représentent leur environnement et ses dégradations. Il est également nécessaire de mener une réflexion sur les mille premiers jours de l'enfant et l'impact de son environnement sur la santé environnementale.

Les bouleversements climatiques pèsent sur la santé environnementale et mentale des jeunes : près de 60 % d'entre-eux souffrent de détresse liée aux crises climatiques et écologiques, plus de 50 % de la nouvelle génération se sent triste, anxieuse, en colère, impuissante et coupable face à la menace environnementale, 39 % hésiteraient à faire des enfants, 75% des 15-26 ans jugent le futur « effrayant » et 56% estiment que « l'humanité est condamnée ».

Le développement d'un corpus juridique dans le livre V du code de l'environnement (Prévention des pollutions, des risques, des nuisances), incluant les paramètres de risques environnementaux dans les documents d'urbanisme locaux tels que les PLU (Plan d'urbanisme locaux), est une proposition pertinente. Envisager la création d'un PPRSE (Plan de prévention des risques en matière de santé environnementale) sur le modèle des PPRT/PPRN (plan de prévention des risques technologiques, plan de prévention des risques naturels), qui permette d'intégrer dans les PLU une cartographie des zones à risques, et de créer des servitudes (une contrainte qui s'impose au propriétaire d'un bien dit fonds servant, au profit du propriétaire d'un autre bien dit fonds dominant.) à proximité est une piste de réflexion à creuser.

Le développement d'actions de sensibilisation et d'outils à l'attention des parents pour les alerter sur les risques liés aux facteurs environnementaux chez les jeunes et les encourager à adopter de bonnes pratiques est un levier de nature à favoriser la prévention des risques. À titre d'illustration, la mallette pédagogique « Justin peu d'air » est utilisée pour animer des ateliers destinés à sensibiliser les enfants âgés de 8 à 12 ans, mais aussi les adultes, sur les problèmes de santé liés à la pollution de l'air intérieur et aux allergènes. Cet outil de prévention permet d'identifier les sources d'exposition aux polluants dans les logements et de découvrir des solutions pour les limiter, l'objectif étant de permettre l'adoption de gestes favorables à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur.

L'Application « Ma maison santé » (MF Pays de la Loire) a vocation de tester ses habitudes de vie et d'obtenir des conseils simples, pour préserver une maison saine et améliorer la santé de toute la famille, en changeant progressivement ses comportements. Elle fournit un bilan personnalisé, des fiches conseils, un descriptif des logos environnementaux, un glossaire des composants indésirables et un mémo des pictogrammes à connaître.

V. Engager une réflexion sur l'avenir et le développement de la fiscalité comportementale eu égard aux enjeux de santé environnementale.

Il est nécessaire d'appliquer le principe du « pollueur payeur » à de nombreux secteurs pour forcer les industries non vertueuses à changer de cap (alimentaire, cosmétique, entretien, emballage, électronique, textile). L'objectif est de favoriser les entreprises qui cherchent des solutions simples, réellement durables et réutilisables, via une fiscalité engageante et positive et calculer les prix des objets ou aliments en fonction du cycle de vie et du coût réel (de la production au recyclage ou au non recyclage). Les produits sont trop bon marché au regard de leur coût réel sur l'environnement et la santé, or, des prix bas sont souvent synonyme de coût pour la santé à moyen terme et pour l'environnement.

Il semble dès lors taxer les produits et comportements jugés nocifs pour l'environnement sous forme de contribution de santé publique, un terme qui désigne mieux le pourquoi de la taxe et l'importance d'un consentement à l'impôt considéré comme juste. La réflexion doit également se prolonger à l'échelle européenne, en accord avec nos partenaires, car l'environnement est partagé et ce n'est qu'en cumulant nos actions à vaste échelle que nous gagnerons le pari de la bonne gestion du réchauffement climatique.

La fiscalité environnementale est lourde de conséquences sur les populations les moins aisées, il faut demeurer vigilant à ne pas ajouter une peine écologique à une peine économique déjà existante qui fracturerait davantage la société. Le mécanisme est inefficace s'il n'est pas accompagné de mesures permettant aux citoyens de comprendre son utilité, son importance pour protéger leur santé. Les populations moins aisées financièrement peuvent ressentir une mise en situation d'échec, un accroissement des difficultés, si des solutions viables ne leur sont pas présentées. Elles peuvent également ressentir ce mécanisme de fiscalité comportementale comme une critique de leur mode de vie et ne pas adhérer à l'objectif poursuivi par sa mise en place.

Les populations les plus défavorisées peuvent plus difficilement se soustraire à des conditions défavorables, à savoir :

- une qualité de l'air intérieur dégradée,
- une moins bonne isolation des logements,
- une plus forte exposition au bruit, à la chaleur

auxquelles se cumule souvent le manque d'espaces verts, parcs et aires de jeux.

Le dispositif de fiscalité comportementale est inefficace en l'absence de valorisation d'autres produits et pratiques vertueuses permettant au citoyen d'adopter des comportements protecteurs de sa santé et de l'environnement en général.

Il faudrait rendre accessible au plus grand nombre les solutions alternatives respectueuses de l'environnement ; pour ce faire, le levier fiscal encourageant les producteurs respectueux de l'environnement est à soutenir. A l'opposé, une fiscalité sanctionnant les industriels et les agriculteurs non respectueux de l'environnement pourrait être prévue.

Par ailleurs, une incitation aux bons comportements à travers des actes du quotidien, en y associant toute la cellule familiale, permettrait d'adopter de bonnes habitudes dès le plus jeune âge.